



A detailed map of the Crupet area in Voves, France. The map shows various roads, buildings, and landmarks. A large black box is superimposed on the map, containing text. The text is in French and includes a title, a subtitle, and a poem. The map also features several labels for nearby locations and landmarks.

Crupet

Le contrat de village

En Vôvesèr

e Coû

UBERGE DOL ESACE

*Po riches et poves i gna place
Totes les gins qu'ionus al copette dol montée
Ont dangi bin sovin do printe, one bonne pottée
Si vos n'vins nin bianin boire ji nos moit
Mai si vos v'nos boire quèques cêves di chnique ji s'vique
Dormez Collot li pu bin pellet di Crupet
Li si qui nel croet nin a'z qu'a zintzei*

Sur Chèssion

Intercommunale

Chap N-D de
Bon-Secours

K9
Fme d'Hôyemont

Chaumont

Fme À la Ramonette

Hôyemont

Anc Car

Sacré-Cœur

Crupet

K7

ASBL « Les plus beaux villages de Vallonia »

Chau

Chap St Joseph

Crupet

Le contrat de village



ASBL « Les plus beaux villages de Wallonie »



Table des matières

Préface.....	2
Avant-propos.....	3
La carte d'identité (au 1er mars 1997).....	4
Le déroulement de l'opération.....	6
1. Établissement d'un diagnostic.....	6
2. Présentation à la population.....	6
3. Comité de suivi.....	7
4. Avant-projet de contrat.....	7
5. Contrat de village.....	7
Diagnostic.....	8
I. Évaluation des caractéristiques urbanistiques et architecturales du village.....	8
1. Le paysage et la silhouette villageoise.....	8
2. La structure du village.....	10
3. L'espace-rue.....	11
4. L'habitat traditionnel.....	15
5. L'habitat récent.....	16
6. Les monuments.....	17
7. Le mobilier public ancien.....	19
8. Le mobilier public nouveau.....	19
II. Éléments de la vie socio-économiques du village.....	20
III. Les points forts et les points faibles du village.....	22
1. Les atouts du village : points forts à valoriser.....	22
2. Les points faibles du village.....	22
Premières pistes d'aménagements et de développement du village.....	24
1. Selon diagnostic.....	24
2. Proposées par les habitants.....	25
Les réalisations.....	26
1. Signalisation.....	26
2. Promotion.....	26
3. Actions concrètes d'aménagement.....	26
4. Animation.....	26
5. Intégration.....	26
Le contrat de village.....	27
1. Signalisation/Promotion.....	27
2. Actions concrètes d'aménagement.....	28
3. Animation.....	28
6. Intégration.....	28
Quelques exemples d'aménagements de développement.....	30
Adresses utiles.....	34
Délibération communale et charte.....	35

Préface

L'asbl Les Plus Beaux Villages de Wallonie a décerné à seize villages le titre « Un des Plus Beaux Villages de Wallonie », depuis 1995 et examine avec le plus grand soin les dossiers de candidature qui lui parviennent. Ce label de qualité est l'étape majeure dans la prise de conscience des villages de caractère qui, de par leurs qualités architecturale et patrimoniale exceptionnelles, demandent une attention particulière.

La démarche consiste ensuite à guider ces villages, leurs mandataires communaux et l'ensemble des forces vives, vers un développement global, organisé, harmonieux et durable de leur cadre de vie.

Si des idées d'animations, d'aménagements, de rénovations et de réaffectations existent, elles méritent d'être accompagnées vers un aboutissement réussi.

C'est au fil des rencontres que les idées émergent et trouvent un sens, une valeur : une ancienne école réaffectée en maison de village et de l'artisanat, une place de village réaménagée en un espace convivial ou encore la création d'une aire de stationnement pour accueillir les visiteurs.

C'est la mission que s'est assignée l'asbl Les Plus Beaux Villages de Wallonie en menant dans quatre premiers villages, Crupet, Laforêt, Lompret et Sohier, le « Contrat de village », engagement moral passé entre les partenaires publics et privés de chaque village et l'asbl. Son but : le mieux être des villages et de leur devenir.

La Région wallonne se devait de distinguer pareille initiative, de l'encourager et de la soutenir.

Michel LEBRUN

Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports.

Avant-propos

Les villages de « caractère » membres de l'asbl « Les Plus Beaux Villages de Wallonie » - confrontés, comme d'autres, aux difficultés structurelles et conjoncturelles du monde rural - peuvent trouver une nouvelle voie de revitalisation s'ils mettent intelligemment leur patrimoine en valeur, sans le fragiliser par une urbanisation désordonnée, et s'ils l'utilisent, à bon escient, en vue de générer un développement durable grâce à un tourisme respectueux.

Néanmoins, pour beaucoup d'entre eux, un réel diagnostic des possibilités existantes du village concernant divers aspects (accueil touristique, aménagement, promotion, ...) semble la première démarche nécessaire avant la réalisation de tout projet sur le plan local.

Le « contrat de village » répond à cette nécessité. Il se veut une démarche positive : il est un outil de gestion et d'aménagement global pour chaque village labellisé « Un des Plus Beaux Villages de Wallonie ».

Le « Contrat de Village » peut se définir comme un programme cohérent et intégré de *valorisation, de promotion et de développement* d'un village, exécuté dans un cadre contractuel et non réglementaire par des partenaires privés et publics adhérant volontairement au « Contrat de Village » dans le but d'atteindre les objectifs fixés par le programme.

La conduite du projet « Contrat de Village » est confiée à l'asbl Les Plus Beaux Villages de Wallonie. Cette asbl est chargée :

- de rassembler les différents partenaires publics et privés et de les amener à la concertation et à la négociation
- de mener toutes les études préliminaires (visites de terrain et relevé de la situation existante, relevé de la situation juridique du village, relevé des souhaits locaux, ...)
- de définir les objectifs à atteindre (rencontres avec les habitants, rédaction d'un avant-projet de « Contrat de Village »)
- de préciser les actions prioritaires et d'en rédiger le cahier des charges (rédaction du « Contrat de Village », ...)
- de suivre l'exécution des actions retenues par l'ensemble des partenaires
- de divulguer des conseils et des avis sur des propositions d'aménagements concrets dans le village

Pour mener à bien ce projet, l'asbl est aidée par un chargé de mission spécialisé dans l'aménagement rural. Dans le cas présent, il s'agit de la Fondation rurale de Wallonie. Pour être pleinement efficace, le contrat doit être partagé et porté par l'Administration communale, les associations locales, bref l'ensemble des forces vives du village.

Alain Collin

Président de l'asbl « Les plus beaux villages de Wallonie ».

La carte d'identité (au 1er novembre 1997)

*Village labellisé « un des plus beaux villages de Wallonie »,
lors de l'Assemblée générale du 22 juin 1996*

Situation administrative :	commune d'Assesse - arrondissement de Namur - province de Namur - région agro-géographique du Condroz
Accessibilité :	situé à une vingtaine de kilomètres du centre de Namur, Crupet est accessible par l'autoroute E411 Bruxelles - Arlon (sortie n° 18)
Population :	396 habitants au 04/04/97
Plan de secteur :	Namur - planche 53/4 (arrêté du 14 mai 1986)
Plan particulier d'aménagement :	NÉANT
Permis de lotir :	NÉANT
Schéma de structure et règlement d'urbanisme :	NÉANT
Développement rural :	NÉANT
RGBSR :	NÉANT
Arbres remarquables :	deux tilleuls, l'un situé près de l'église, l'autre à Jassogne
Réserve naturelle :	NÉANT
Éléments classés :	• l'Église Saint-Martin comme monument (15/01/36), le cimetière, presbytère, place de l'Église et tilleul comme site (15/05/64) • le donjon et dépendances, rue Basse, n°18 comme monument et les alentours comme site (22/01/73) • le bois des Roches (comprenant une source intermittente, considérée comme phénomène géophysique exceptionnel) comme site (23/02/83)
Autres éléments de valeur patrimoniale	14 maisons, le moulin et la chapelle Saint-Roch sont repris à l'Inventaire du patrimoine monumental de la Belgique
Plan triennal 95-96-97 :	pas de travaux prévus dans le village

Logements particuliers	chambres d'hôtes (la maison Purnode) et un hôtel (le moulin des Ramiers).
Bâtiments communaux :	le bâtiment de l'ancienne école (« maison de village » au rez-de-chaussée et logement social à l'étage)
École :	NÉANT
Vie associative :	• l'Association Crupet 85 • le forum de Crupéchos, revue trimestrielle • le « Standard Club Crupet » • le Crupet Pelote asbl • la chorale paroissiale « les Travailleurs »
Vie économique :	Professions libérales : Architecte intérieur : Van Dooselaere Serge Avocats : Servais A.M. Docteur vétérinaire : Demazy Jean-Marie Commerces et services : Agents-Courtiers : Pesesse Claude, Quevrain André Ardoisier : J.-C.Dufour Articles cadeaux : Maison du Cadeau (Macors-Pesesse) Art et artisanat : Maison Delvaux-Befahy Boulangerie-Pâtisserie : « La Vallée » (Hayez-Wagner) Chaussures : Moreaux André Coiffure : Pesesse Jacqueline Compagnie intercommunale bruxelloise des eaux (CIBE) Électricité : installation-dépannage : Lenoble André, Lenoble Jules, Quevrain Fernand Entreprise agricole : Herbiet Garage : SA Quevrain Horlogerie-Bijouterie : Jadot Claude Menuisier : Delvaux Edmond Peinture : Goffin Yvan Pisciculture : La Truitelerie Réparations-cuirs : Repar-cuir (Massart Pierre) Secteur Horeca : Cafés : Al Besace, Au Vieux Château (Delire J.), Café de l'apéro, Le Clos du tilleul Restaurants : Al Besace, Auberge de la Vallée, Le Clos du tilleul, Au Vieux Château, les Ramiers, Au bon petit diable Salon de thé : Le passé simple
Intercommunale de développement :	Bureau Economique de la Province de Namur, avenue Serge Vrithoff, 2, 5000 Namur tél. : 081/717171, fax : 081/717100
Informations touristiques régionales	• Syndicat d'initiative d'Assesse, Place communale, 25330 Assesse Tél. 083/655055 - Fax 083/655470 • Association culture-sport-tourisme de l'entité d'Assesse (ACSTA), M. Thierry Bernier, rue Saint-Denys, 48, 5330 Sart-Bernard Tél./Fax : 402754

1. Établissement d'un diagnostic

La collecte de documents et renseignements divers (voir carte d'identité) et les visites de terrain permettent de dresser un état des lieux de la situation existante d'un point de vue urbanistique et architectural.

Parallèlement à ce travail, divers contacts sont établis avec les autorités communales, les associations locales, les habitants ... permettant de compléter cet état des lieux d'un point de vue socioculturel et économique.

De ce diagnostic global sont dégagés des points forts à valoriser et des points faibles à atténuer; quelques premières pistes d'aménagement-développement sont proposées par l'auteur du diagnostic.

2. Présentation à la population

Une première réunion est organisée à laquelle sont invités les habitants (par toute-boîte), les forces vives du village et de la commune, les différentes associations et institutions locales ou régionales s'occupant de développement (intercommunale, Fondation rurale de Wallonie, promotion du tourisme...).

Pour le village de Crupet, cette réunion a lieu le 25 juin 1997 à 20 heures dans l'ancienne école, en présence de 35 participants.

Lors de cette réunion, les objectifs du contrat de village sont présentés par le Président de l'asbl, Alain Collin. Le diagnostic est ensuite proposé sur base d'un montage de diapositives par Danièle Antoine de la Fondation rurale de Wallonie, sous-traitant de l'asbl.

Le débat est ensuite largement ouvert au public.

Une liste de noms de personnes souhaitant participer au Comité de suivi est enfin constituée.

Liste des inscrits : E.Frand, A.Quevrain (rue Basse, 39a), P. André (rue du dessus, 5), I.Pesesse (rue d'Insefy, 4), G.Minig (rue haute, 2), P.Collignon (rue haute, 34), J.M. Rouart (rue des Loges, 4), P.Quevrain (rue Haute, 38), C.Moreaux (rue Insefy, 2), M. Van Rymentant (rue du comte, 3), N.Siméon (rue du comte, 5), E.Hanoul (rue du comte, 5), C.Pesesse (rue du comte, 6), L.Chiliade (rue basse, 39), G.Gendebien (rue haute, 18), F.Bernier, F.Bernier (rue Saint-Deys, 48, 5330 Sart-Bernard).

3. Comité de suivi

Celui-ci se réunit le 7 octobre 1997 en présence de 11 participants.

De cette réunion, il ressort que :

- ♦ le parking est le principal problème à Crupet; un petit parking vient d'être aménagé par la commune mais reste insuffisant; il apparaît que cette réflexion sur le parking devrait idéalement être intégrée dans un projet global d'aménagement du village;
- ♦ sur proposition du BEP, la commune semble favorable à un tel aménagement; le BEP propose également son aide dans la recherche de pistes de financement;
- ♦ la commune a demandé l'application du RGBSR sur le territoire du village de Crupet;
- ♦ l'entretien des sentiers et du village en général doit être amélioré;
- ♦ l'ancienne école doit être réaffectée; plusieurs propositions sont émises : maison du tourisme et du terroir, salle de concert, maison de l'art et de l'artisanat...
- ♦ des actions de mise en valeur du patrimoine seraient les bienvenues (illumination du donjon, fleurissement du village, plaquettes d'information à proximité des bâtiments de qualité, réaménagement du circuit des moulins ...

4. Avant-projet de contrat

Sur base du diagnostic et des deux réunions, un avant-projet de contrat est rédigé et présenté au Comité de suivi en date du 18 novembre 1997.

5. Contrat de village

Sur base des réactions enregistrées lors de la présentation de l'avant-projet de contrat, celui-ci est corrigé et complété : le contrat de village, document évolutif est né.

I. Évaluation des caractéristiques urbanistiques et architecturales du village

La méthode utilisée pour effectuer cette évaluation est basée presque exclusivement sur l'observation. Il s'agit donc d'un regard extérieur posé sur le village, après avoir pris connaissance d'un minimum d'informations préalables (plan de secteur, cartes, plan cadastral, inventaire du patrimoine monumental, liste des biens classés...).

Aucune recherche historique n'a donc été réalisée; aucun contact avec les habitants n'a été pris avant l'établissement de ce rapport : en effet, l'objectif d'une telle démarche n'est autre que de pouvoir confronter cette vision « urbanistique » du village avec le vécu de la population dans la vie de tous les jours.

Il ne s'agit donc que d'un préalable destiné à élargir le débat à d'autres domaines (économique, culturel, touristique...) interpellant les habitants.

Car la valorisation du cadre de vie peut aller bien au-delà des pierres : réaffecter un bâtiment communal en maison de village, restaurer des lieux de convivialité en aménageant l'espace-rue, développer une politique de restauration du patrimoine villageois ... sont des actions qui participent à une démarche globale de développement pour qu'augmente, au village, la qualité de la vie.

1. Le paysage et la silhouette villageoise

Crupet appartient à la région agro-géographique du Condroz et plus particulièrement du Condroz namurois. L'environnement naturel du village est particulièrement remarquable.

Le site du village est implanté dans une étroite vallée boisée. Les habitations sont accrochées aux flancs d'une petite colline, du haut du versant jusqu'en fond de vallée.

Dans sa partie basse, le village est longé par le ruisseau le Crupet, affluent principal du Bocq.



Au plan de secteur, le site du village est repris en zone d'intérêt paysager. Depuis la route menant à Ronchinne, la silhouette allongée de la rue Haute du village se perçoit aisément.



Ailleurs, niché dans la végétation abondante de la crête boisée, la silhouette villageoise ne se perçoit que partiellement.

De la rue des Loges, une silhouette groupée de toitures d'ardoises se découvre au creux de la végétation. De la rue d'Inséfy, la rue Haute se découvre partiellement avec, à l'avant-plan, des constructions plus récentes.

Dans ces deux cas, l'harmonie des volumes traditionnels et l'homogénéité de leurs matériaux est à souligner.

Par ailleurs, le paysage apparaît relativement mité par des constructions de la seconde moitié de ce siècle, mais l'impact de celles-ci est atténué par la végétation.



Recommandation n°1

L'implantation de nouvelles constructions dans le site du village peut en modifier la silhouette paysagère par une mauvaise intégration. C'est pourquoi implantation, volume et matériaux sont des facteurs d'intégration à envisager aussi sous l'angle de l'insertion dans le paysage, éventuellement aidés par un accompagnement végétal approprié.

2. La structure du village

Structure et forme initiales du village :

Selon la carte dressée par le Comte de Ferraris vers 1775, le plan villageois était différent de celui d'aujourd'hui. La rue Basse n'existait pas dans sa forme actuelle, seul le haut du village était construit ainsi que les environs immédiats du château.

Le domaine du château était plus étendu et les liaisons entre parties haute et basse du village se faisait différemment.



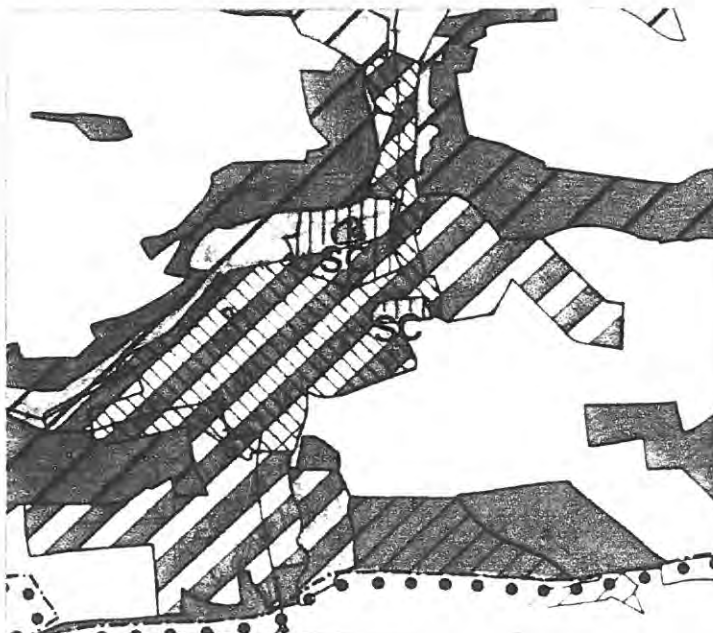
Sur plan cadastral, la structure villageoise apparaît complexe. Sur le terrain, celle-ci est clarifiée par les effets du relief : la rue Haute est perçue comme la rue principale avec ses quelques voies secondaires (rue du Dessus, rue de Messe, rue Saint-Joseph principalement); la rue Basse, dans la vallée, est séparée du village par le relief et le versant non bâti.



Deux quartiers d'habitat contemporain : l'un installé sur le plateau, à la rue des Loges, le second, plus récent, dans la rue d'Inséfy, en léger contrebas du village.

Évolution potentielle de l'habitat :

Au plan de secteur, l'ensemble de la structure villageoise est couverte par la zone d'habitat à caractère rural, hormis l'îlot de la rue Basse et son site classé, avec une extension possible vers Jassogne, heureusement assez limitée.



A noter :

- la zone d'intérêt paysager
- la zone d'habitat d'intérêt culturel, historique et esthétique, qui s'arrête plus ou moins au carrefour de la chapelle St-Roch
- la zone du site classé du château qui englobe une portion de la zone d'habitat à caractère rural.



Recommandation n°2

Densifier et développer un village, c'est tout d'abord combler les trous à l'intérieur de ce village par de nouvelles constructions bien intégrées mais c'est aussi poursuivre éventuellement la structure existante par de nouveaux quartiers implantés en continuité et non en rupture avec le village.

3. L'espace-rue

Dans nos villages, les maisons sont implantées en bordure de l'espace public. Elles délimitent un espace plus ou moins clos : « l'espace-rue ». C'est dans cet espace que se fait la vie du village.

L'implantation des bâtiments

Dans la rue Basse et notamment à cause du relief, les maisons sont implantées de façon identique, très proches de la voirie et parallèles à celle-ci.



Cependant, le relief permet également le développement de solutions d'implantation adaptées aux contraintes locales, comme la création d'une rampe parallèle à la rue principale.



Dans la rue Haute, malgré l'impression d'homogénéité qui se dégage au premier regard, les implantations apparaissent dans le détail très variées.



De plus en plus rapprochées au fur et à mesure que l'on se rapproche du centre villageois, certaines maisons forment de courtes séquences mitoyennes dans la rue Haute et la rue de Messe, notamment.



D'une manière générale, les maisons sont assez proches de la voirie mais sans la longer strictement : nombreuses sont les maisons implantées en oblique suivant les limites parcellaires ou avec le volume principal en retrait sur la voirie et un volume secondaire jointif sur l'alignement.

La voirie

Étroites partout dans le village, les rues se font très discrètes pour laisser la vedette aux maisons dans la partie Haute, aux maisons et à la végétation dans la partie Basse.

Le réseau complexe des voiries ajoute au caractère diversifié des espaces-rues; l'embranchement de petites voiries secondaires enserées entre le bâti (rue de Messe, rue St-Joseph) ou faisant mine de s'évader vers la campagne (rue du Dessus), invitent à la découverte et à la promenade.



Étant donné la fréquentation d'un nombre important de visiteurs durant les week-end et la période estivale, il est évident que se pose, à Crupet, le problème du stationnement des véhicules, tant des riverains que des touristes.

Le choix adéquat d'un parking de dissuasion à l'écart du centre villageois s'avère indispensable; idéalement, l'approche de ce problème devrait se faire dans le cadre général de la circulation dans le village, de son aménagement éventuel et de la mise en valeur de ses caractéristiques.

Les séquences urbanistiques

De nombreuses ambiances différentes se succèdent dans le village, créées notamment par le relief, le réseau complexe des chemins, la diversité des implantations et l'alternance des parties densément bâties et des parties plus végétales.



Recommandation n°3

- *Les différents cheminements existants dans le village devraient être valorisés.*
- *La diversité des séquences bâties doit être poursuivie dans le cadre de l'extension de l'habitat. Une certaine variété dans les implantations, accompagnée d'une homogénéité des volumes et des matériaux devraient être la base de toute extension.*

La végétation

Deux arbres remarquables sont mentionnés pour Crupet, un tilleul situé près de l'église ainsi qu'un deuxième à Jassogne. Le hêtre pourpre situé à l'entrée du terrain de balle pelote mériterait également de figurer sur la liste des arbres remarquables.

Très présente dans le site du village par le boisement de la colline ainsi qu'à proximité du Crupet et du site classé du château, la végétation est plus discrète dans la rue Haute, laissant la place au bâti.

Ces deux dominantes, végétale et minérale, qui caractérisent successivement les parties haute et basse du village sont également des éléments caractéristiques du charme de l'endroit.



Recommandation n°4

Il va s'en dire que cette végétation abondante, feuillue et locale doit trouver son prolongement dans les aménagements des abords et devant-de-portes privés. De même, les bacs à fleurs publics deviennent un peu dérisoires dans un tel contexte végétal.

Les espaces publics

La place du village, quoique d'assez faible envergure, se signale immédiatement par l'église qui marque le fond de la perspective et le tilleul qui ponctue l'espace.



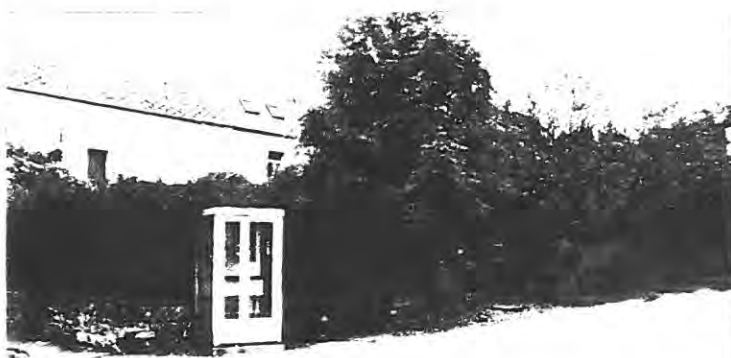
Cette place, située au coeur du village, mériterait un aménagement léger qui redéfinirait ces limites, valoriserait ses atouts et lui permettrait de jouer son véritable rôle de place de village. L'endroit mérite certainement mieux que de servir de parking !



La place du jeu de balle est un autre espace de dégagement face à l'ancienne école, qui fonctionne comme un lieu de respiration avant la descente vers le bas du village. Une valorisation de ses abords ne serait pas superflue.

D'autres endroits dans le village tiennent lieu, effectivement ou potentiellement, de placettes dans le village et notamment :

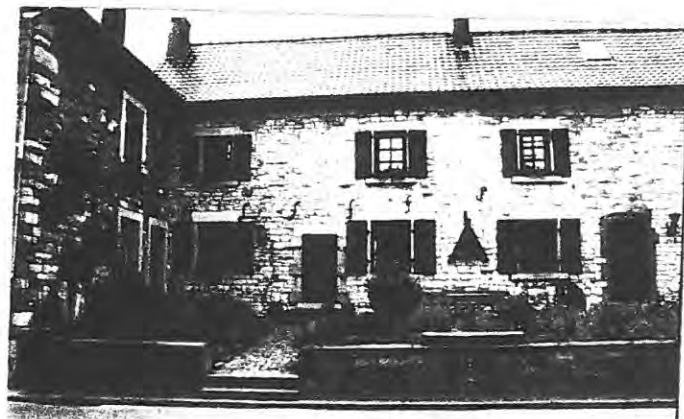
- l'excédent de voirie, dans le prolongement de la place de l'église, qui reçoit un banc et un panneau de signalisation touristique
- la placette en contrebas de la grotte, élargissement de voirie à l'angle des rues St-Joseph et rue Haute; porte d'entrée de Crupet - haut, cette placette devrait être mieux mise en valeur et constituer un avant-goût de ce que le visiteur s'apprête à découvrir; un aménagement de sécurité au niveau du virage devrait être envisagé.



Recommandation n°5

Les places, placettes et excédents de voirie constituent, dans un village, des lieux de convivialité par excellence. Potentiellement, les espaces publics de Crupet offrent cette possibilité. Presque partout, des aménagements légers de valorisation des espaces pourraient être réalisés.

4. L'habitat traditionnel



Une quinzaine de maisons traditionnelles sont mentionnées à l'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique (arrondissement de Namur volume n° 5¹). Ces maisons datent des 17, 18 et 19^e siècles.

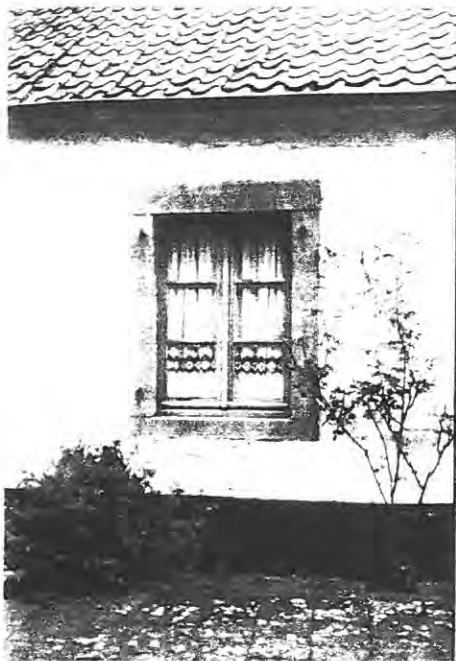
Dans la collection « Architecture rurale de Wallonie », le volume relatif au Condroz reprend également le relevé d'une habitation de 1710 (p. 154).

Les logis simples ou accompagnés d'une petite dépendance sont plus fréquents que les véritables exploitations agricoles. En effet, la proximité du cours d'eau ainsi que les carrières, ont favorisé le développement d'une industrie florissante au 19^e siècle, qui a elle-même engendré la construction de bâtisses dont la fonction principale était l'habitation et non l'agriculture.



Nombre d'entre elles présentent des détails architecturaux intéressants (millésimes, niches en mitre, formes des encadrements, harpages...).





Les matériaux utilisés sont les pierres de calcaire et de grès, les deux souvent mêlés dans une même maçonnerie. Les murs, à l'origine, étaient peints ou chaulés. Il reste encore de nombreuses traces de ces protections dans les maçonneries des maisons de la rue Haute. Des pans de murs en colombage subsistent également rue de Messe et rue du Comte.

Pour la plupart, cet habitat reste bien conservé. Cependant, quelques transformations récentes un peu malencontreuses rappellent combien ce patrimoine évolutif est fragile.

Recommandation n°6

Lors de travaux de restauration, l'habitat traditionnel doit garder deux de ses caractéristiques essentielles :

- *l'appartenance à une région bien précise (ici, le Condroz) (respect des volumes et des matériaux)*
- *la lecture de la façade avant comme témoin d'un patrimoine et d'une histoire régionale (traces des portes des différentes cellules, ouvertures verticales, caractère simple et « tranquille » de la façade).*

5. L'habitat récent (non traditionnel)

A Crupet, celui-ci se décline en plusieurs périodes :

- l'habitat de l'immédiate après-guerre et des décennies qui suivent, implanté entre les maisons traditionnelles et caractérisé par une non-intégration manifeste (volume, matériaux...)
- l'habitat (résidences secondaires ou autres) qui troue le paysage boisé de temps à autre
- l'habitat des années 60-70 organisé en lotissement, en rupture urbanistique et architecturale complète avec le village (rue des Loges); à Crupet, ce type d'organisation est également et heureusement, en rupture visuelle avec le village
- l'habitat récent, principalement au long des rues St-Joseph et d'Inséfy, dont les volumétries sont mieux adaptées au bâti local mais dont les implantations et les matériaux ne permettent pas l'intégration avec le village.

Recommandation n°7

Mais potentiellement, les endroits sont nombreux où l'habitat pourrait s'étendre.

Dans cette hypothèse, l'implantation, le volume et les matériaux des constructions traditionnelles doivent guider la construction des nouvelles habitations.

En vue lointaine dans le paysage comme en vue rapprochée dans l'espace-rue, la tonalité des constructions joue un grand rôle dans l'homogénéité d'un village.

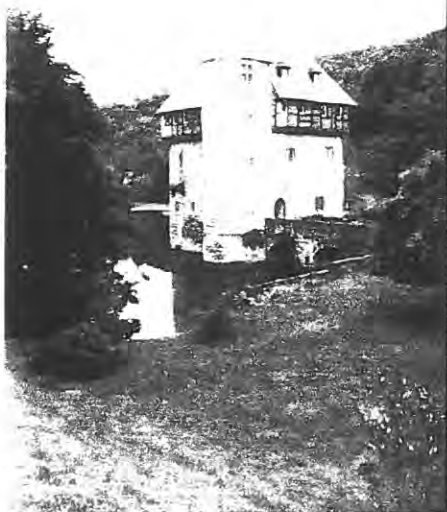
S'il n'est pas toujours possible de construire en pierre, des matériaux de substitution doivent être trouvés. L'enduit clair, blanc ou gris est une solution adéquate. Le bloc de béton pour maçonnerie de parement en est une autre, les dimensions du bloc étant adaptée à celle de la taille de la pierre locale. Qu'il s'agisse de maçonnerie de pierre ou de blocs, la mise en oeuvre du joint joue également un grand rôle dans la qualité finale de la construction.

6. Les monuments

Sont classés à Crupet, comme monuments :

- L'église Saint-Martin (M), son cimetière, presbytère, place de l'église et tilleul (S) - 15/01/36 et 15/05/64; l'église fut construite en moellons de calcaire et grès avec tour médiévale, surhaussée et coiffée d'une flèche au 17^e s. L'ensemble est de style néoroman du 19^e s. Une longue description du bâtiment se trouve à l'inventaire du patrimoine monumental. Le mobilier intérieur mérite une visite.





- Le donjon et ses dépendances, rue Basse (M) et alentours (S) - 22/01/73. Donjon médiéval relié par un pont de trois arches de pierre à la ferme, aujourd'hui en L. Ancienne seigneurie dépendant de la Principauté de Liège, citée depuis 1304. L'ensemble fait également l'objet d'une description à l'inventaire du patrimoine monumental. Ce donjon, par la qualité de son architecture et de son site fait une forte impression à l'entrée de la localité; c'est un atout indéniable pour le village.

D'autres monuments sont encore présents dans le village et jouent un rôle important dans la mémoire collective : l'ancienne école (patrimoine administratif) mais aussi les moulins (archéologie industrielle).



Recommandation n°8

Les mesures de conservation et/ou de restauration sont évidemment fort différents selon les types de patrimoine. Les monuments classés demandent des interventions spécialisées tandis que la réaffectation de l'école demande avant tout une approche générale du fonctionnement villageois afin de déterminer au mieux le choix de sa nouvelle affectation.

La conservation des témoins du patrimoine (école, archéologie industrielle...) passe sans doute par leur valorisation touristique et culturelle.

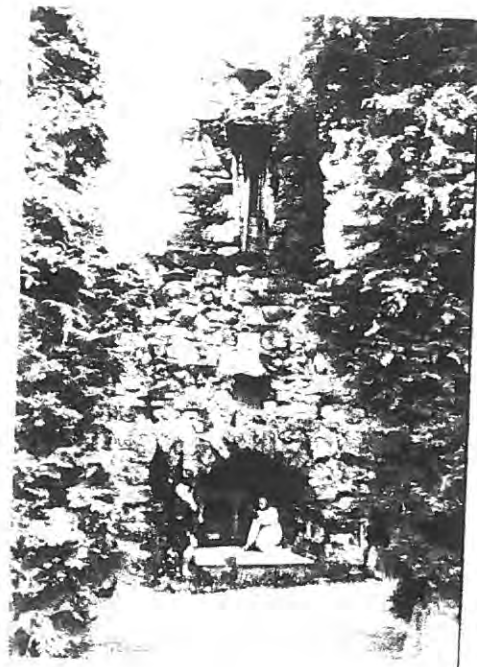
Mais l'ensemble de ces monuments pourrait faire l'objet d'une mise en valeur globale par un éclairage adéquat, l'aménagement de leurs abords, la mise à disposition d'informations in situ sur leur qualité patrimoniale...

7. Le mobilier public ancien

Celui-ci est assez pauvre, si l'on excepte la grotte Saint-Antoine, étonnante construction du début du siècle, et très visitée.

La chapelle Saint-Roch est mentionnée à l'inventaire. Construction circulaire du 19^e siècle, elle allie curieusement les styles gothique et baroque. Elle ponctue le carrefour à l'entrée du village en venant de Durnal.

Quelques chapelles ou potales se rencontrent encore au gré des chemins.



8. Le mobilier public nouveau



Comme dans beaucoup d'autres localités de Wallonie, le mobilier public est dispersé et de mauvaise qualité. Banc, récupérateur de verre, panneaux d'information, cabine téléphonique et abribus ponctuent les places ou les excédents de voirie mais sans les valoriser.

Recommandation n°9

Une amélioration de la qualité du mobilier peut intervenir à deux niveaux :

- *le regroupement maximum, en veillant à choisir un emplacement discret (profiter d'un mur d'appui en fond de perspective, d'arbres pour camoufler...)*
- *la conception d'un mobilier contemporain, aux lignes sobres, toujours préférable à un mobilier rustique, imitant maladroitement la tradition.*

II. Eléments de la vie socio-économique et culturelle du village



Faisant suite au diagnostic urbanistique, un recensement des éléments socio-économiques du village est indispensable. Car le paysage bâti, avec ses qualités et ses défauts, a été façonné par les hommes. Et il ne pourra subsister que si le village se développe socialement et économiquement.

Ce recensement n'est pas exhaustif car toute entité villageoise fait partie d'une commune qui elle-même dépend d'une région... Le développement socio-économique de Crupet est ainsi largement tributaire du développement de sa micro-région. Les données et analyses permettant d'établir les bases d'un tel développement sortent du cadre de cette étude.

Cependant, il est vital que les villageois prennent une partie de leur destin en main; la labellisation du village doit être le moteur leur permettant de relever plusieurs défis pour que vive leur village, par exemple : garder ou augmenter le nombre d'habitants au village en rendant celui-ci attractif; promouvoir un tourisme qui ne soit pas constitué que de secondes résidences; créer des activités nouvelles qui dynamisent le village; garantir la propreté publique; tirer le meilleur parti des ressources naturelles; maintenir l'activité agricole; améliorer la qualité de vie des jeunes et des aînés...



1. La population

La population est de 396 habitants au 04/04/1997. Elle comprend 194 hommes et 202 femmes. En 1981, le village comptait 370 habitants. En 1995, le village comprenait 195 habitations.

2. L'activité économique

De nombreux indépendants sont installés au village. Leur liste figure en page 5 dans la carte d'identité du village.

De nombreux secteurs sont représentés : le secteur Horeca, les entreprises agricoles, les commerces divers, l'art et l'artisanat, les professions libérales ...

Ces nombreuses activités sont un atout pour le village, pour sa bonne santé économique mais aussi pour son dynamisme collectif.

Des projets communs liés à ce secteur pourraient voir le jour en liaison avec la valorisation patrimoniale du village (association, création d'activités communes, choix des enseignes ...).

3. Les services

Les services communaux se trouvent à Assesse.

Quelques commerces ambulants desservent le village (boucher, légumier, glacier, boulangers).

4. Le transport

Le village est desservi par la ligne de bus Ciney-Yvoir.

5. Le logement touristique

Il est assuré par un gîte rural (la maison Purnode gérée par M. et Mme Lenoble dans la rue Haute) ainsi que par deux hôtels (le moulin des Ramiers -6 chambres-, bâtisse classique datée 1770 à la clé de la porte d'entrée, remaniée aux 19 et 20^{ie} siècles.

6. L'enseignement

L'école du village a été fermée.

7. Vie socio-collective et culturelle

Crupet 85 est une association d'environ 10 membres organisant « la macrale » en mars, la brocante, la Saint-Nicolas, une exposition artistique... Crupéchos est une revue trimestrielle distribuée à 500 exemplaires (les habitants du village ainsi que les anciens Crupétois).

L'ACSTA est une association apportant une aide technique en matière d'animation aux associations sportives, culturelles et touristiques de la commune.

8. spécialités gastronomiques

Les truites pêchées dans les eaux du Crupet, le miel artisanal et la Crupétoise, bière brune de luxe.

III. Les points forts et les points faibles du village

De ces deux évaluations (urbanistique et socio-économique) peuvent être déduits des atouts du villages comme points forts à valoriser et des faiblesses, comme autant de défis à relever.

1. Les atouts du village : points forts à valoriser

- ◇ son site et son environnement végétal
- ◇ son patrimoine monumental et plus particulièrement son donjon
- ◇ sa grotte (atout touristique)
- ◇ la qualité de ses espaces-rues
- ◇ son habitat traditionnel
- ◇ son passé industriel
- ◇ son animation en période estivale
- ◇ son activité commerciale et économique

2. Les faiblesses du village : défis à relever

- ◇ l'affluence touristique non maîtrisée
- ◇ le problème du parcage des véhicules
- ◇ les quelques bâtisses peu intégrées au coeur du village
- ◇ les placettes non valorisées
- ◇ le mobilier public nouveau
- ◇ le manque d'information patrimoniale et historique transmise aux visiteurs (sur l'habitat traditionnel, le patrimoine monumental et industriel)
- ◇ le manque d'outils appropriés au développement socio-culturel du village.

CRUPET : Atouts et défis

■ atouts
■ défis

son habitat traditionnel

qualité des espaces-rues

le site et son environnement
végétal

le passé industriel

son patrimoine monumental

des équipements non valorisés

l'habitat récent non intégré

- * l'animation en période estivale
- * l'activité commerciale et économique
- * l'affluence touristique non maîtrisée
- * le manque d'information patrimoniale aux visiteurs



1. Selon diagnostic

- ♦ L'adoption du Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR) relatif au Condroz avec son adaptation précise au village (dérogations générales éventuelles).
- ♦ L'application de ce RGBSR selon une même ligne de conduite pour l'ensemble de la zone d'habitat à caractère rural.
- ♦ La résolution du problème de parking dans le cadre d'une réflexion globale sur l'aménagement du village.
- ♦ La valorisation des espaces publics (aménagement léger, regroupement et amélioration du mobilier public...) et en particulier de la place de l'église, de la grotte et de leurs environs immédiats.
- ♦ La conservation des caractéristiques de l'habitat traditionnel du village.
- ♦ La valorisation du patrimoine crupétois, notamment par la mise en place d'une information descriptive à proximité des bâtiments concernés, l'aménagement de leurs abords, la mise en place d'un éclairage adéquat...
- ♦ La valorisation des témoins de l'architecture industrielle.
- ♦ La mise en évidence du dynamisme économique du village en liaison avec sa valorisation touristique.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL
sur les
BÂTISSSES EN SITE RURAL

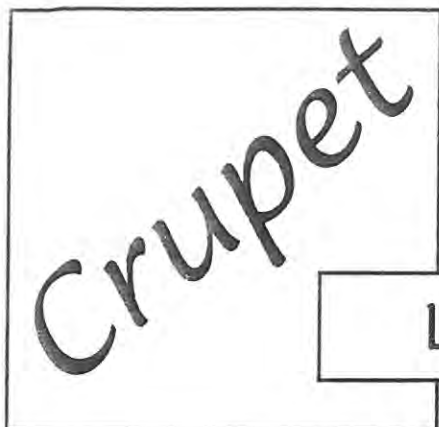
Le RGBSR



et de développement du village

2. Proposées par les habitants

- ◆ Le traitement du parking dans le village
- ◆ L'entretien régulier du village par le nettoyage de l'espace public
- ◆ La maîtrise de la fréquentation touristique
- ◆ L'offre d'un produit touristique « découverte du village » qui aille au-delà de la visite de la grotte Saint-Antoine.
- ◆ L'intégration des nouvelles constructions dans l'environnement existant.
- ◆ La mise en sens unique, à titre provisoire, de la rue Haute
- ◆ L'amélioration de l'entretien des sentiers.
- ◆ L'amélioration de l'entretien des petits cours d'eau (pollution, effondrement des berges, mauvais état de certains ponts ...)
- ◆ La réaffectation appropriée de l'ancienne école
- ◆ L'illumination du donjon
- ◆ La réalisation de nouveaux circuits, dont celui des moulins, leur fléchage et la mise à disposition de panneaux explicatifs
- ◆ La création de plaquettes intégrées décrivant les bâtiments de valeur.



Les réalisations (au 01/10/97)

1. Signalisation

Néant

2. Promotion

La création de Forum Crup'écho dont un des objectifs est d'aider les habitants à se réapproprier la vie au village, grâce à un noyau de réflexion, par exemple :

- améliorer l'entretien du village
- faire l'inventaire des problèmes et y apporter des solutions constructives
- organiser des activités sur la connaissance du village et de son environnement
- collecter des informations sur le passé du village pour en tirer une vision prospective.

3. Actions concrètes d'aménagement

Un petit parking a été aménagé; celui-ci proposant un nombre insuffisant de places ne constitue cependant qu'une solution provisoire.

Le BEP et l'ASBL « Les plus beaux villages de Wallonie » ont pris contact avec la commune afin de lui proposer l'aménagement du village dans une vision globale et en utilisant les synergies communale, provinciale et régionale; la commune semble favorable à cette proposition.

4. Animation

Le BEP propose que la commune d'Assesse et le Comité de suivi participent à la visite d'un des plus beaux villages de France que l'Intercommunale va organiser prochainement.

Un groupe de travail composé à l'initiative d'une conseillère communale a été constitué afin de répertorier les chemins vicinaux sur l'ensemble de la commune d'Assesse.

5. Intégration

La commune a demandé l'application du RGBSR (règlement général sur les bâtisses en site rural) auprès de la DGATLP.

I. L'engagement contractuel

Le « Contrat de Village » a pour but de réfléchir sur l'avenir du village de caractère et d'envisager des pistes aménagements et de développements susceptibles de valoriser la qualité du village, d'améliorer son accueil et de construire, grâce au patrimoine remarquable du village, un développement durable pour ce dernier.

Le « Contrat de Village » sensibilise la population et les différents acteurs locaux envers le patrimoine et le développement du village. En outre, il les encourage à mener à bien un projet commun susceptible d'améliorer et de mettre en valeur leur environnement proche et de susciter un regain économique.

Le contrat de village est aussi un engagement moral entre les acteurs de chaque village de « caractère » et l'association des « Plus beaux villages de Wallonie » afin de se pencher sur des projets d'aménagements et des pistes de développements utiles pour le village et son devenir.

Il engage donc les pouvoirs publics et les villageois à veiller à la garantie de la qualité du village pour laquelle il a été labellisé. Ceux-ci sont invités à un engagement contractuel, joint au présent dossier.

II. Projets d'aménagements et de développement

Ces projets, dont la liste n'est pas exhaustive, émanent du diagnostic et des différentes rencontres avec les villageois, notamment par le biais du comité de suivi.

1. Signalisation/Promotion

Réalisation de plaquettes descriptives à placer sur ou à proximité des bâtiments à valeur patrimoniale (monuments classés, maisons à l'inventaire du patrimoine monumental, témoins de l'archéologie industrielle ...).

Mise en place d'une information touristique qui incite les visiteurs à ne pas se limiter à la fréquentation de la grotte.

Promotion du circuit des moulins, lorsque son aménagement sera effectué.

2. Actions concrètes d'aménagement

L'amélioration de l'entretien du village, ses espaces publics, ses sentiers balisés, ses petits cours d'eau

Dans le cadre d'un projet global et intégré d'aménagement du coeur du village qui prenne en compte les flux touristiques et leur maîtrise :

- l'aménagement léger des espaces publics, l'amélioration du mobilier public, la valorisation de la place de l'église comme point central du village.
- la mise à disposition d'un nombre suffisant de places de parking
- la valorisation du patrimoine monumental par l'aménagement des abords, le placement d'un éclairage adéquat.
- la réalisation d'un plan de circulation
- ...

La réaffectation de l'ancienne école à de nouvelles activités.

3. Animation

Maintien et développement des activités existantes.

Mise sur pied de projets de valorisation des services, commerces et produits locaux du village.

4. Intégration

Adoption et application du RGBSR selon une même ligne de conduite sur l'ensemble de la zone d'habitat à caractère rural du village.

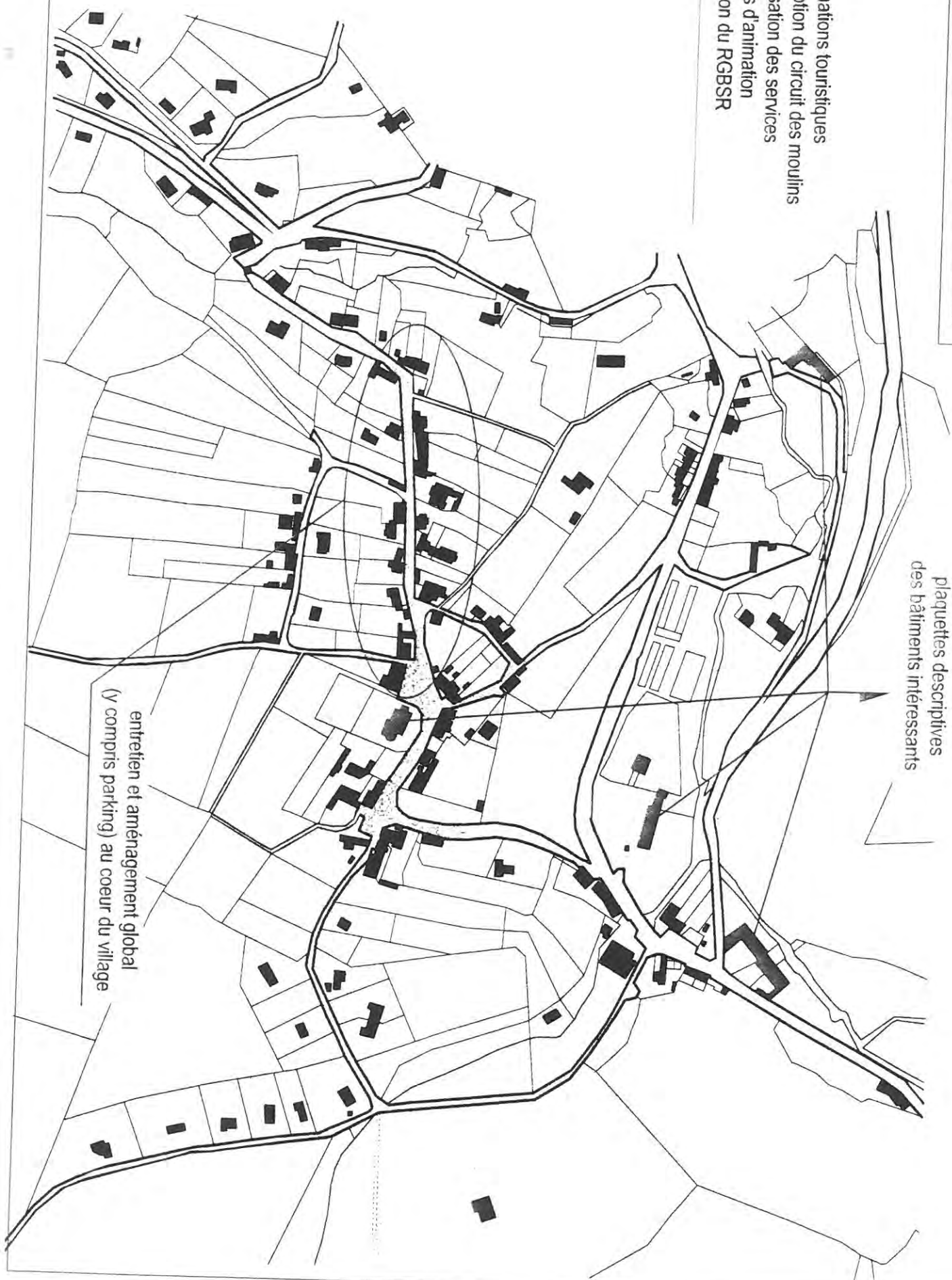
Recours aux services de l'Assistance architecturale et urbanistique de la Fondation rurale de Wallonie pour des conseils à la restauration ou des avis sur des projets concrets d'aménagement (service limité, dans un premier temps, à dix demandes).

CRUPET : Orientations

- * informations touristiques
- * promotion du circuit des moulins
- * valorisation des services
- * projets d'animation
- * adoption du RGBSR

plaquettes descriptives
des bâtiments intéressants

entretien et aménagement global
(y compris parking) au coeur du village



Quelques exemples d'aménagement et de développement

Ci-dessous, sont présentés des exemples d'aménagement réalisés dans différents villages wallons, la plupart dans le cadre de la procédure de Développement rural.

Ils ne doivent en aucun cas constituer des recettes ou des solutions toutes faites car ils ont généralement été réalisés après consultation de la population et analyse du contexte local particulier. Ils sont donc particulièrement bien adaptés au lieu dans lequel ils s'inscrivent.

Leur présence dans ce dossier n'a d'autre objectif que de donner quelques références ou quelques idées d'aménagement ainsi que de prouver, par l'exemple, le bien-fondé d'une démarche conjointe de participation et d'intégration à l'environnement local.

Exemple relatif à l'intégration de nouvelles constructions par le biais d'un lotissement s'inscrivant dans la logique de l'espace-rue existant (Lischert/Attert) :

Avant :

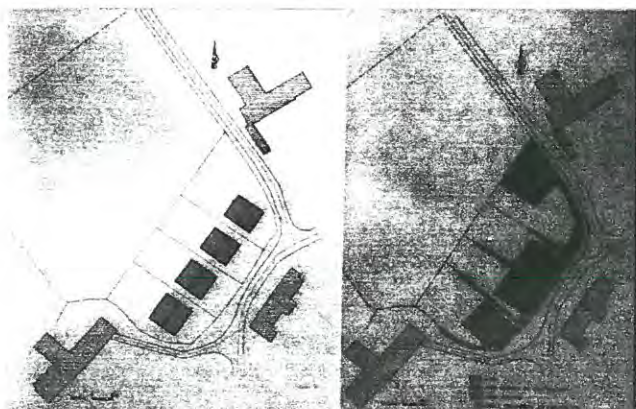


Après :



*Solution classique en rupture
avec l'environnement*

Solution intégrée



Exemples d'habitations contemporaines
bien intégrées (respect des alignements,
gabarits et matériaux locaux) :



Fratin (Etalle)

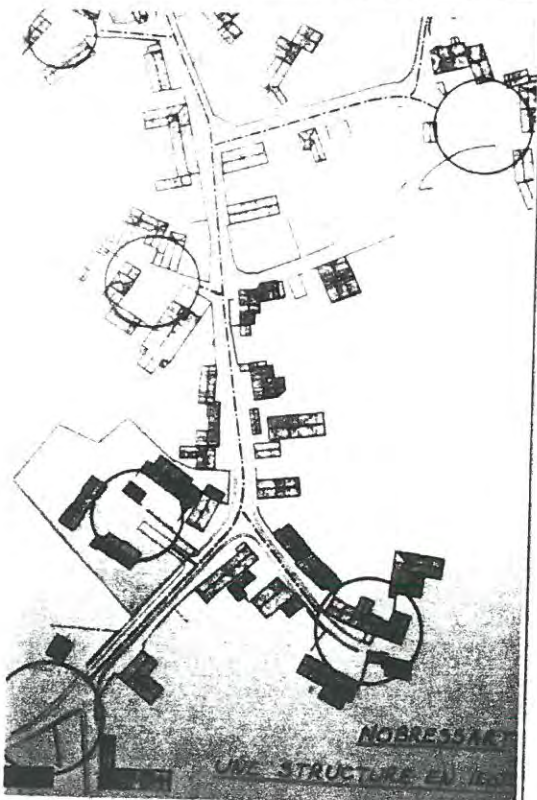


Laiche (Florenville)

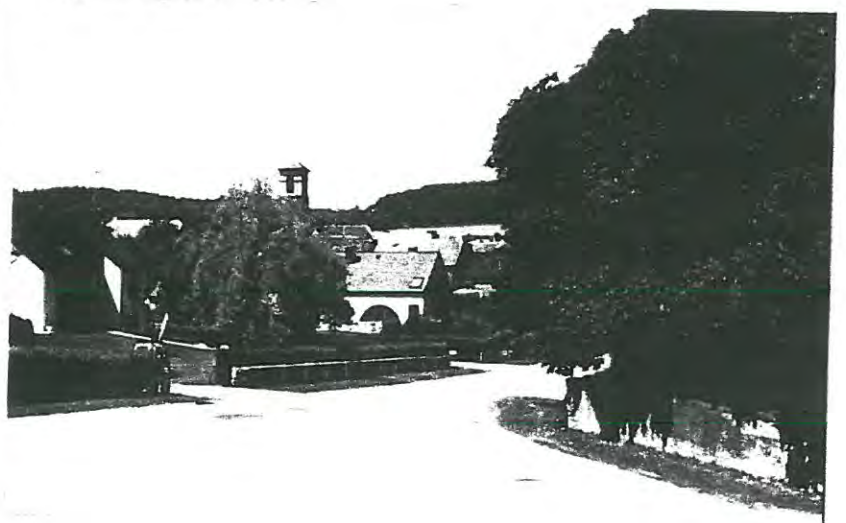


Heinstert (Attert)

Exemple relatif à l'intégration d'un groupe de 5 habitations au coeur d'un village en
reprenant la structure en îlots de celui-ci :



Nobressart (Attert)



Exemples d'aménagement de voiries et de sécurité routière préservant le caractère rural de l'espace-rue :



Chardeneux (Somme-Leuze)



Autelbas (Arlon)



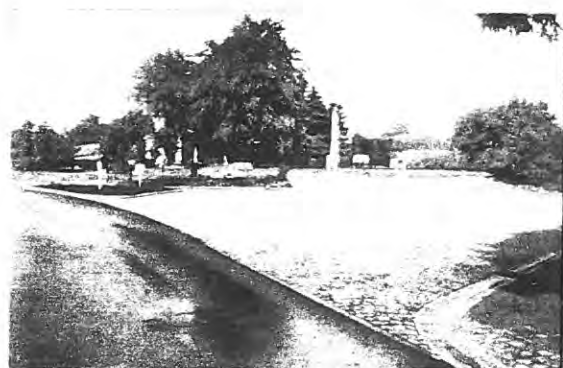
Bovenistier (Wareme)

Exemples d'aménagement de placettes ou excédents de voirie valorisant l'espace tout en lui conservant sa spécificité rurale :

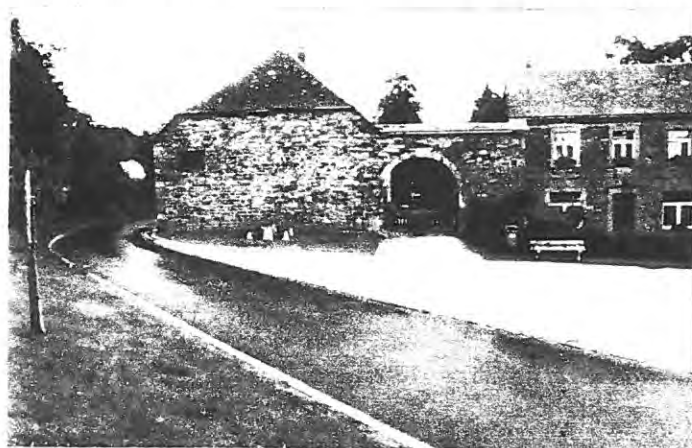
Avant :



Walk (Waimes)



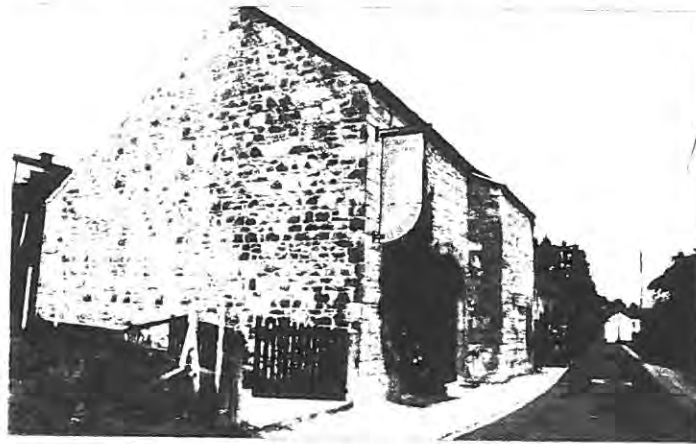
Après :



Thiaumont (Attart)



Exemples de conseil d'assistance architecturale à Chardeneux, village labellisé : conception d'une enseigne signalant le comptoir de pays (dans une ancienne grange du village).



Comptoirs de pays

Au-delà des monuments et de l'architecture, le patrimoine d'un village et d'un « pays » réside aussi dans le potentiel de ces artisans et producteurs (locaux et régionaux), et dans les savoir-faire locaux et régionaux. A ce titre, production et création (locale ou régionale) sont des éléments d'une offre touristique d'un village.

Le « comptoir de pays » s'inscrit dans la volonté de fournir une offre de produit touristique essentiel, au même titre que l'est l'hébergement.

Définition du « comptoir de pays » :

Vitrine du village, de la région, de ses produits et du savoir-faire des producteurs-artisans. Comptoir de produits régionaux proposant vente, dégustation et promotion de produits mobilisant toute une série d'acteurs locaux (producteurs/artisans et acteurs touristiques locaux et régionaux).

Objectif :

Le « comptoir de pays » est une des actions appelées à renforcer, à identifier le réseau des « Plus Beaux Villages de Wallonie ». Le « comptoir de pays » devrait idéalement émaner des projets suscités par le « contrat de village ». L'objectif premier est de créer une offre touristique dans les villages du réseau où aucune infrastructure de ce type n'existe encore et d'assurer un développement durable à la communauté locale, voire régionale.

Un premier « comptoir de pays » est en phase de création dans le village de Chardeneux. L'initiative vient d'un groupe d'habitants et de producteurs de la région, qui souhaitent valoriser au mieux la fréquentation grandissante de ce petit village, due à son label « un des Plus Beaux Villages de Wallonie ».

« Le comptoir de pays » interpelle différents acteurs économiques locaux, il repositionne le village, le revalorise aux yeux des autochtones (habitants du village et des villages voisins) et des visiteurs et devient le lieu informel de rendez-vous de la vie associative. En ce sens, le comptoir de pays participe au réveil économique, social et relationnel du village et de ses environs.

Adresses utiles :

Les « Plus beaux villages de Wallonie »

rue Pieds d'alouette, 18 bte 2

5100 Naninne

Tél. : 081/40 80 36 et 40 80 10

Fax : 081/40 80 20

L'Assistance architecturale et urbanistique de la Fondation rurale de Wallonie

rue des Potiers, 2

6717 Attert

Tél. : 063/22 59 60

Fax. : 063/21 98 70

La Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP)

rue des Brigades d'Irlande, 1

5100 Jambes

Tél. : 081/ 33 21 11

Fax. : 081/33 21 10

DGATLP - Direction de Namur

boulevard Frère Orban, 5

Tél. : 081/ 24 61 11

Fax. : 081/24 61 51

5000 Namur

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

PROVINCE DE
NAMUR

Séance du 23 décembre 1996.

Administration
Communale

5330 ASSESSE

Présents : M.M. J. TASIAUX : Bourgmestre-Président ;
SAMBON M., PESESSE-CL., BURLET A., REULIAUX J.M.
Echevins;
MOSSIAT J.L., ANDRE A., CASSART A.,
GILLEKENS M., DANS M., PAQUET J., WATELET J.M.,
LARDOT J., HUMBLET J.L., BOHON M.R., DELCOURT I.,
BAUDOIN Cl.: Membres;
MASUY R. : secrétaire communal

Objet : Adhésion au « Contrat de Village » mené par l'asbl « Les Plus Beaux Villages de Wallonie ».

Le Conseil, en séance publique,

Vu les qualités architecturales et urbanistiques du village de Crupet et sa reconnaissance comme l' "un des Plus Beaux Villages de Wallonie ";

Vu la volonté de maintenir cette qualité et de la valoriser;

Vu la volonté d'améliorer l'accueil dans le village de Crupet;

Vu la volonté de faire du patrimoine du village de Crupet le support d'un développement durable;

Attendu que l'établissement d'un « Contrat de Village » développé avec l'asbl « Les Plus Beaux Villages de Wallonie » peut atteindre ces objectifs et susciter certaines pistes d'aménagements et de développement pour le village de Crupet (Assesse);

Oui le rapport de l'Echevin PESESSE;

DECIDE, par 15 oui et 1 abstention :

- 1) d'adhérer au projet de « Contrat de Village »
- 2) d'inscrire au budget communal de l'exercice 1997 le crédit nécessaire pour couvrir le forfait de 30.000 F comme participation aux divers frais de publication du « Contrat de Village »;
- 3) donne mandat à Jean TASIAUX, Bourgmestre, pour agir au nom de la Commune dans les différentes étapes du « Contrat de Village » et pour la représenter à la signature du « Contrat de Village ».
- 4) donne mandat à l'asbl « Les Plus Beaux Villages de Wallonie » pour organiser le projet de « Contrat de Village » et le mener à bien avec les acteurs locaux.
- 5) s'engage à poursuivre les objectifs du « Contrat de Village ».

Ainsi fait en séance susmentionnée.

Par le Conseil,

Le Secrétaire,
(s)R.MASUY.

Le Président,
(s)J.TASIAUX

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

R.MASUY.

Le Bourgmestre,

J. TASIAUX

CHARTRE

« CONTRAT DE VILLAGE DE CRUPET »

Le village de Crupet présente un intérêt architectural, paysager et patrimonial indéniable : le Château des Carondelet et son prestigieux Donjon, l'Église Saint-Martin et son tilleul remarquable, l'ensemble de ses maisons traditionnelles particulièrement bien restaurées et entretenues et la pittoresque grotte du Diable en attestent la richesse.

Aujourd'hui, un village qui souhaite valoriser son patrimoine et le considérer comme un véritable atout doit, de toute évidence, préserver cette harmonie et cette mémoire qui font sa qualité. Cela implique d'envisager la protection du patrimoine de manière globale et de mobiliser le potentiel humain et technique disponible afin de concevoir un projet de développement qui soit respectueux du patrimoine.

Les signataires de la présente charte souhaitent poursuivre la démarche « contrat de village » initiée par l'association « Les Plus Beaux Villages de Wallonie ».

L'originalité de la démarche se traduit :

- *par l'élaboration d'un diagnostic urbanistique et socio-économique du village établi en concertation avec l'ensemble de la population et proposant des pistes en matière d'animation, d'aménagement et de développement du village.*
- *par la constitution d'un comité de suivi du contrat de village, qui assurera le rôle de coordinateur de l'ensemble de l'opération.*

Cette structure réunira toutes les parties concernées par le contrat : le Bourgmestre d'Assesse ou son représentant, le Forum Crup'Echos, l'asbl « Les Plus Beaux Villages de Wallonie », et 2 ou 3 coordinateurs représentant les habitants du village.

Ce comité jouera un rôle d'intermédiaire entre les autorités impliquées par la procédure contrat de village et les partenaires locaux et associatifs. Il aura notamment en charge de veiller au respect des objectifs à atteindre et des propositions contenues proposées dans le « Contrat de Village ».

Les coordinateurs assureront le secrétariat du comité et seront également chargés d'organiser les réunions et d'informer les habitants du village sur le bon déroulement du contrat.

Nous, soussignés Jean Tasiaux, Bourgmestre, représentant la commune d'Assesse en vertu d'une délibération du Conseil communal prise en date du 23 décembre 1996,

Nous, Pascal André et Alfred Bernier, membres du Forum Crup'Echos,

Nous, J-M Rouard, Cécile Moreaux et Patricia Quevrin, les coordinateurs(s) du comité de suivi,

Nous nous efforcerons de mettre en oeuvre les recommandations et les pistes évoquées dans le contrat de village en matière d'animation, d'aménagement et de développement pour le village de Crupet.

Fait à Thon-Samson, le 13 décembre

La Commune :

Le Crup'Echos :

L'asbl « Les Plus Beaux Villages
du Wallonie » :

Les coordinateurs du « Contrat
Village » :

Octobre 1997

Avec l'aide du Ministre de la Région wallonne pour l'aménagement du territoire

Maître d'ouvrage : l'ASBL « Les plus beaux villages de Wallonie »



Sous-traitance : l'Assistance architecturale et urbanistique de la
Fondation rurale de Wallonie

